

**Vendredi 29 novembre 2024**

**La Ville de Rouen renouvelle son partenariat avec le FIPHFP\* pour renforcer l’emploi et l’inclusion des personnes en situation de handicap, en y associant pour la première fois, le Centre Communal d’Action Sociale de Rouen.**

\*Fonds d’insertion des personnes handicap dans la Fonction publique

**Ce vendredi 29 novembre, la Ville de Rouen a renouvelé sa convention triennale avec le Fonds d’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Elle est, pour la première fois, mutualisée avec le C.C.A.S de Rouen. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint au Maire représentant Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Caroline DUTARTE, en sa qualité de Vice-Présidente du C.C.A.S de Rouen et Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHFP, ont signé la nouvelle convention 2024-2026, en présence de Céline SENMARTIN, Directrice régionale de la Banque des Territoires. Ensemble, ils réaffirment leur engagement en faveur de l’insertion des personnes en situation de handicap et d’inaptitude au sein de la collectivité.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Caroline DUTARTE, Première Adjointe en charge des Solidarités et Vice-Présidente du C.C.A.S de Rouen, Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint au Maire en charge du personnel municipal, Laura SLIMANI, Adjointe au Maire en charge notamment de la Lutte contre les Discriminations, Jean-Pierre TREDET, Conseiller municipal délégué au handicap et Mohamed BERBRA, Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines :** « *L’emploi et l’inclusion des personnes en situation de handicap constituent un axe fort de la politique de ressources humaines de la Ville de Rouen et du C.C.A.S. A travers ce renouvellement de partenariat, et au soutien financier du FIPHFP, nos actions vont pouvoir prendre de l’ampleur quant au recrutement et à l’amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations !* ».

**Pour Marine NEUVILLE, Directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) :** *« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l’emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l’insertion, la formation et le maintien dans l’emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d’inclusion. »*



Cet accord de trois ans permet à la Ville et au C.C.A.S de Rouen de poursuivre son action en faveur de l’inclusion socio-professionnelle et du maintien dans l’emploi des agents en situation de handicap.

L’ensemble du programme d’actions a été évalué à 328 316 € apportés par le FIPHFP et prévoit notamment :

. *Le* ***recrutement des personnes en situation de handicap à la Ville et au C.C.A.S de Rouen*** : continuité et recherche de partenariats avec des organismes spécialisés pour favoriser le recrutement (ex : Cap Emploi Rouen-Dieppe), l’accueil de stagiaires et la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap (ex : Handisup) ; recours aux entreprises et aux établissements d’aide par le travail.

Au terme de la mise en œuvre de la convention en 2026, il est fixé comme objectif d’atteindre :

. 7% pour la Ville de Rouen (*au 31 décembre 2023, la Ville de Rouen présente un taux de 6,14% soit 135 agents*) ;

. 6% pour le C.C.A.S de Rouen (*au 31 décembre 2023, la Ville de Rouen présente un taux de 5,12% soit 11 agents*)

. *La* ***prévision de nouvelles aides***: prime à l’insertion durable, financement d’orthèses…

. *L****’information, la formation des agents en situation de handicap, le reclassement et la reconversion et l’accessibilité numérique****.*

**A propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics.

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l’hospitalière et 4,36 % pour l’État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.



**A propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

**Contacts presse :**

**FIPHFP**

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr
Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr

**Ville de Rouen :** Vanessa DAVID - 02 35 08 86 53 - presse@rouen.fr